

INAUGURATION DE LA MAISON DE L'AVOCAT

(Samedi 27 Octobre 1984)

Monsieur le Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord saluer l'heureuse initiative qu'à pris le barreau de Lille en créant une Maison de l'avocat. Et quelle maison ! Nous ~~venons de~~ ^{allons} visiter ce superbe immeuble du 17ème siècle dont l'emplacement garde le souvenir du passage d'un certain Thomas BECKET ; nous ~~venons de~~ ^{allons} le visiter, ^{et nous savons déjà que c'est là} ~~est~~ un exemple de restauration intelligente comme elles se multiplient dans le vieux Lille.

Ce vieux Lille ~~dont vous savez combien il méritait~~

Ce vieux Lille qui a été le coeur de la ville,

Ce vieux Lille qui allait disparaître,

Ce vieux Lille qui renaît avec la création du secteur sauvegardé mais qui ne renaît pas seulement pour devenir une réserve d'histoire, un témoignage d'un moment du passé de notre ville.

Ce vieux Lille nouveau qui revit autour des deux institutions qui le marquent, l'évêché et sa cathédrale - vous savez que nous avons de grands projets autour de la Treille - et ce palais de justice résolument moderne où nous nous trouvons.

.../...

Ce vieux Lille,
l'initiative bâtonnière
il est honore de
recevoir le président
M. de Wilkros,
nous ferait de la
salle de justice
à un mille sur ce cas -

^{Barreau}
Vous savez que jeune conseiller général, j'avais

par fait

voulu la construction de ce palais qui a été le premier
signe de la renaissance du quartier, ce palais qui est la
maison des magistrats, des avocats, de la justice et de
ceux qui la servent.

Les avocats, leur barreau, ~~les~~ ~~syndicats~~,
auront donc leur maison dans le vieux Lille mais vous êtes
dans la ville toute entière.... Vous savez combien les
liens entre la municipalité et le barreau sont anciens,
étroits et amicaux. Je voudrais ici saluer ceux d'entre vous
qui sont, ou ont été membres du Conseil Municipal, mais je
voudrais aussi me féliciter de l'excellent concours que votre
profession apporte, au bénéfice des Lillois, et notamment des
plus démunis d'entre eux, au service municipal de la médiation.
Vous connaissez le succès de cette formule originale que nous
avons créée en commun en 1980. Près de 1400 Lillois ont béné-
ficié des consultations juridiques gratuites qui leur sont
données par des avocats à l'hôtel de ville, près de 600 - ils
sont passés en trois ans de 83 à 216 - ont utilisé les bons de
consultations que le barreau et la ville financent en commun
afin de leur permettre de faire appel à l'avocat de leur choix.
Je souhaite que cette collaboration fructueuse, qui est l'expres-
sion du souci de service public commun à votre profession e
à la ville, se perpétue et se développe dans l'avenir.

*La bataille pour
salarié de justice qui
a été gagnée par
un concours de
niveau élevé de
part de la part de
la présidence,
et je suis très hono*

Le Président

Mais vous permettrez certainement à votre Maire de ne pas oublier - comment le pourrait-il d'ailleurs ! - ces trois années de Premier ministre.

En matière de justice que fallait-il faire ? que pouvait-on faire ?

Fallait-il écouter la ^{voix} ~~loi~~ de l'heure, la ^{voix} ~~loi~~ du jour, celle qui naît d'un sentiment d'insécurité qui n'est pas toujours en rapport avec la réalité de la délinquance ?

Fallait-il écouter la ^{voix} ~~loi~~ de la conscience, celle qui depuis Voltaire, Diderot et les encyclopédistes, à travers le 19ème siècle, à travers l'affaire Dreyfus a conduit la France vers toujours plus de liberté, vers toujours plus de justice ?

Oui je suis fier, devant vous aujourd'hui, d'avoir dirigé le Gouvernement qui a aboli la peine de mort, qui a abrogé la loi anti-casseurs et la loi "Sécurité et Liberté", qui a supprimé ces juridictions d'exception qu'étaient la cour de sûreté de l'Etat et les tribunaux militaires.

Car le combat pour la démocratie et la liberté est inséparable du combat pour les droits de l'homme, pour le respect et l'élargissement des droits de la défense. On ne peut pas s'indigner de ce qui se passe ailleurs, ^{doit} on ne peut pas exiger la libération de Jacques ABOUCHAR, si ^{peut-être à tout} ~~on ne~~ ^{doit} ~~en ne~~ mène pas dans son propre pays le combat pour plus de liberté et plus de justice.

*le plus donne
à l'œuvre une
conscience collective -
ne s'efface pas des
l'œuvre à l'œuvre*

13/11/68

C'est pourquoi je suis fier de ce qui a été fait, c'est pourquoi je veux rendre hommage, à cet égard à la tâche accomplie par le Garde des Sceaux Robert BADINTER. Les campagnes ignobles dont il a été la cible discréditent leurs auteurs et témoignent du fait que, dans notre pays, certains secteurs de l'opinion ont encore bien du mal à admettre et à respecter les règles de la démocratie.

Mais on ne vit pas seulement de principes, c'est pourquoi je suis heureux de participer aujourd'hui à l'inauguration de cette Maison de l'Avocat : il faut fortifier ceux qui sont les auxiliaires de la justice - En vous organisant, en vous regroupant, en vous dotant de nouveaux moyens, vous montrez que vous avez compris l'évolution nécessaire de votre profession, l'une des plus anciennes, celle qui mérite le plus, le beau nom de "Libérale". Mais cette évolution doit conduire à toujours plus d'indépendance.

Cette indépendance, condition première de l'exercice de votre profession, le Gouvernement ~~d'union de la gauche~~ s'est attaché à la renforcer. La refonte de la formulation - plus que centenaire - de votre serment en a été l'illustration. Vous ne risquez plus de paraître soumis à la politique, nécessairement conjoncturelle de l'Etat.

Nous avons également réaffirmé votre indépendance par rapport aux juridictions. C'est dans cet esprit qu'a été, vous le savez, supprimé le délit d'audience. Le magistrat ne peut plus

se comporter, vous concernant, comme juge et partie.

Je mentionnerai également ce qui a été fait au plan financier - ce n'est peut être pas le moins important -

- Rémunération des avocats commis d'office, rémunération certes limitée mais qui constitue une charge budgétaire importante pour le Ministère de la justice.

- Amélioration de l'aide judiciaire et progression de près de 60 % en 3 ans de ~~mes~~ indemnités. *et leur d'autres mesures tout je à la fois a faire ici le bilan*

~~- Enfin, contrairement à la plupart des professions libérales vous n'avez pas été assujetti à la T.V.A.~~

~~Voilà, vous me pardonnerez ce bref bilan, mais je~~
suis aujourd'hui revenu dans ma ville. *et je crois que*
~~ce~~ c'est sans doute
dans le domaine de la justice qu'en trois ans a été accomplie
une des tâches les plus importantes et les plus significatives.
J'ai le sentiment ^{de} d'avoir participé au combat pour la justice,
pour une justice toujours plus humaine, plus équilibrée
et je sais que ^{par} ce combat là, les avocats ^{sont aussi présents} ~~répondent~~, eux aussi,
présents. ~~Et~~ vous savez, ⁱ mieux que quiconque, quelles étaient
les imperfections de notre système, et ^{nos progrès} ~~quels~~ sont les progrès
qui restent à accomplir.

*C'est pourquoi j'alue au nom de la ville votre
travail, comme elle de la défense des
droits et de la démocratie unifiée de
la justice*